



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES

ANNONCE ASSEMBLEE GENERALE

Le comité départemental des Landes annonce la tenue de son assemblée générale électorale qui se déroulera **le samedi 13 juin 2020** à 10 heures, 21 place Joseph Pancout 40000 Mont de Marsan.

Conformément aux statuts du comité départemental des Landes l'assemblée générale réunira les présidents des associations affiliées, ou à défaut un licencié du club mandaté par le président.

Au cours de cette assemblée générale annuelle se tiendra notamment l'élection du Comité Directeur, du Président et des représentants départementaux des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale. L'ordre du jour complet sera communiqué avec les convocations pour l'assemblée générale.

Dans le cadre de cette assemblée générale, le comité départemental des Landes lance un appel à candidature pour les membres du Comité Directeur et les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine.

En application de l'article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées le comité départemental des Landes dispose de **4** postes de représentants départementaux des clubs à pourvoir (2 représentants pour l'assemblée générale de la fédération, plus 2 pour la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine).

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 23 mai 2020 soit 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Les convocations seront transmises au plus tard au 28 mai 2020 (15 jours francs avant l'assemblée générale).

Le Président
Hassan MASTASS